

TOUSSAINTE DAVID ¹

En juin 1957, Toussainte David transmet à Monsieur Vincent une demande de Madame de Bouillon

Monsieur, mon très cher et révérend Père,

La grâce de Notre Seigneur soit avec nous pour jamais.

J'ai pris la hardiesse de vous écrire ce petit mot pour vous dire que Madame de Bouillon (1) est bien fâchée que Mademoiselle ne nous a pas envoyé une Sœur il y a cinq semaines et que je suis toute seule. Madame m'a dit de vous écrire et elle vous prie de nous envoyer une Sœur qui soit âgée de trente-cinq ou quarante ans et qu'elle sache bien lire et bien saigner. Nous allons demeurer à Morainvilliers, nous y serons à la Saint-Jean. Le monde de ce pays-là ne connaît point Dieu. C'est pourquoi, mon cher Père, Madame vous prie que vous envoyiez promptement une Sœur afin que nous déménagions des Alluets à Morainvilliers

Mon très cher Père, je crois que Mademoiselle est malade. Nous n'avons point de ses nouvelles. C'est pourquoi j'ai pris la hardiesse de vous écrire ce mot et suis en l'amour de Jésus, Monsieur, votre très humble fille et servante,

Toussainte David, indigne fille.²

Toussainte s'est bien appliquée pour écrire sa lettre. Quelques ratures montrent qu'elle n'est pas encore très habile. Elle a appris depuis peu. En août 1655, elle a signé d'une croix l'acte d'érection de la Compagnie. L'orthographe, par contre, est très fantaisiste : «et crire» pour «écrire», «la ardiés» pour «la hardiesse», «nous siceron» pour «nous y serons ». Cependant, Toussainte ne craint pas d'écrire à Monsieur Vincent.

Elle le connaît bien, car il y a plus de 13 ans qu'elle est Fille de la Charité. Elle a plusieurs fois assisté aux Conférences données par lui, pendant son séjour à la paroisse Saint-Séverin à Paris et elle l'a longuement rencontré à Valpuseaux durant l'hiver 1649

A Valpuseaux-Fréneville

En janvier 1649, Mazarin a décidé le blocus de Paris pour mettre fin à la Fronde. Vincent de Paul a tenté une démarche auprès du premier Ministre pour lever ce blocus qui affame les parisiens. Rejeté par Mazarin, Vincent de Paul a dû s'exiler dans l'ouest de la France. La neige, le verglas rendaient très difficile le voyage à cheval. Vincent a été obligé de s'arrêter un certain temps dans la ferme de Fréneville., appartement

Toussainte travaille à cette époque avec Jeanne Fouré à Valpuseaux, commune sur laquelle se trouve la ferme de Fréneville. Malgré le froid et le mauvais temps, les deux Sœurs ont porté du pain et des pommes à Monsieur Vincent. La guerre, le brigandage ne facilitent pas le ravitaillement.

Monsieur Vincent reste bloqué à Fréneville plusieurs semaines. Il en profite pour prêcher une mission dans le bourg. Il peut constater le bon travail accompli par les deux Sœurs. Le 4 février 1649, il écrit à Louise de Marillac :

"Nos chères Sœurs me paraissent de plus en plus unies et aimant leur vocation, et s'en acquittent bien, Dieu merci."³

¹ Echos de la Compagnie mai 1984

² Toussainte David à Vincent de Paul – juin 1657 - Doc. 783

³ Vincent de Paul à Louise de Marillac – 4 février 1649 – Doc. 531

L'union entre les Sœurs est cependant difficile à vivre. La charité fraternelle demande des efforts aux Sœurs. Dans sa lettre à Toussainte et à Jeanne, Louise de Marillac insiste de nouveau sur l'importance de l'union entre les Sœurs «appelées et assemblées par Dieu».

« Oh ! qu'il me semble, mes chères Sœurs que vous vivez en grande union et cordialité puisque c'est la conduite de la divine Providence qui vous a mises ensemble. Que s'il y a quelque dissemblance en vos humeurs naturelles, au nom de Dieu, mes chères Sœurs, que son saint amour se fasse paraître en vos cœurs .»⁴

Louise de Marillac connaît les tempéraments un peu rudes des Sœurs. Toussainte vient d'être malade : elle est encore un peu fatiguée et doit mal contrôler ses réactions. Jeanne a fait sa retraite à Paris. Mademoiselle lui rappelle «les généreuses résolutions» qu'elle a prises. La troisième Sœur, Barbe, est invitée à venir à Paris, probablement pour la retraite annuelle. Louise de Marillac lui fait souvenir que le matériel de soins dont elle se sert (les lancettes) ne lui est pas personnel, qu'elle doit le laisser à la Communauté. C'est à travers de multiples petits détails, de nombreuses petites attentions que se construit la communauté fraternelle.

Aux Alluets - Morainvilliers

Quelques années plus tard, Toussainte est envoyée aux Alluets sur les terres de Madame la duchesse de Bouillon, une des dames de la Charité. Toussainte transmet les exigences de la duchesse. Elle demande avec insistance une Sœur. Mais il faut que cette Sœur soit bien formée : qu'elle sache bien lire, bien saigner. De plus, il ne faut pas que ce soit une Sœur ni trop jeune, ni trop âgée. Madame de Bouillon désire une Sœur de 35 à 40 ans. A travers ces lignes, on découvre quelles étaient les relations de certaines dames de la Charité avec la Compagnie des Filles de la Charité.

Il semble bien que Toussainte ait déjà transmis la demande à Louise de Marillac. Mais celle-ci n'a pas répondu. Peut-être n'a-t-elle trouvé tout de suite la Sœur correspondant à la demande ? Était-il bon de satisfaire immédiatement cette grande dame ? Toussainte excuse Mademoiselle Le Gras :

«Je crois que Mademoiselle est malade.»⁵

L'attitude de Louise de Marillac peut surprendre, car elle a toujours porté une attention particulière à ses relations avec la duchesse de Bouillon. Elle écrit à Monsieur Vincent le 19 juillet 1652.

« Il me semble qu'il faut un peu faire plus de façon avec cette dame qu'avec les autres.»⁶

Toussainte se montre très diplomate. Dans sa lettre, elle insiste sur l'ignorance religieuse des habitants de Morainvilliers. Monsieur Vincent n'a-t-il pas, bien des fois, insisté sur l'importance du service spirituel des pauvres gens de la campagne. S'adressant et à Mademoiselle et à Monsieur Vincent, elle espère bien être entendue. Quelle réponse les Fondateurs ont-ils donné ? Aucun document ne le précise.

En 1659, Toussainte est avec une Sœur nommée Renée. Les exigences de Madame de Bouillon se manifestent à nouveau. Mais comme elles vont, cette fois, à l'encontre de la vocation de la Fille de la Charité, Louise de Marillac intervient rapidement.

Toussainte David est d'une santé fragile. En 1653, une maladie l'avait déjà mise en danger de mort : elle avait reçu le Sacrement des malades. En 1659, la voici à nouveau malade. Madame de Bouillon très bonne, la fait venir dans son château afin qu'elle soit bien soignée. Elle demande à Renée d'y venir aussi pour être l'infirmière de sa Sœur. Mais voilà que Renée se plaît à cette vie de château, elle aime converser avec Madame la duchesse. Cette dernière, soucieuse des pauvres de ses terres, écrit à Louise de Marillac pour demander une autre Sœur.

La réponse de Louise de Marillac est rapide. Louise, qui connaît sa vivacité, fait par prudence, contrôler sa réponse à Monsieur Vincent.

« Voilà la lettre de Madame de Bouillon que j'ai reçue ce matin. J'ai cru lui devoir faire réponse promptement. Je vous l'envoie pour savoir si votre charité trouvera bon que j'en use de la sorte.»⁷

⁴ Louise de Marillac à Toussainte et Jeanne à Valpuiseaux – vers 1650 – Ecrits 32

⁵ Toussainte David à Vincent de Paul – juin 1657 – Doc. 783

⁶ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 19 juillet 1652 – Ecrits 401

Avec grande politesse, mais avec fermeté, le 21 août 1659, Louise de Marillac rappelle à Madame de Bouillon que les Filles de la Charité sont Servantes des Pauvres et que leur service consiste à soigner les pauvres malades et à instruire les petites filles. Elle ne comprend pas que Renée demeure au Château alors que Toussainte n'a plus besoin de ses soins.

« Madame,

J'ai su la maladie de ma Sœur Toussainte et n'aurais pas manqué d'envoyer du secours à ma Sœur Renée si nous avions eu une personne propre pour cela ; et comme nous sommes toujours dans la même impuissance, au moins pour quelque temps, je vous supplie très humblement, Madame, me pardonner si je ne satisfais à votre désir sitôt que vous le souhaitez et me permettre de vous dire que, comme ma Sœur Toussainte est convalescente, elle n'a pas besoin d'une personne près d'elle, tandis que ma Sœur Renée vaquera au service des malades ; sa sœur étant fort expérimentée et habituée à faire l'école, les enfants seront suffisamment instruits.

Ce n'est pas, Madame, que je ne fasse grande attention à ce que vous me faites l'honneur me mander, respectant comme je dois vos avis que je suivrai exactement, étant assurée que vous voulez que toutes choses se fassent pour la gloire de Dieu et pour le bien des Pauvres qui vous sont si chers, en l'amour de Notre Seigneur, auquel je prends la liberté de me dire, avec le respect que je vous dois, Madame, Votre très humble et très obéissante servante. »⁸

Toussainte et Renée ont été informées par Madame de Bouillon de la réponse de Mademoiselle. Ensemble elles ont dû regarder comment elles vivaient et constater qu'elles s'étaient peu à peu installées dans une vie plus facile, négligeant le soin des malades et l'instruction des enfants.

Cette révision de vie leur a fait prendre la résolution d'être davantage données au Service des Pauvres. Sans doute ont-elles quitté le château pour retourner dans leur simple maison plus proche des Pauvres qu'elles servaient.

Aucun document ne permet de savoir ce que fut la vie de Toussainte après 1659.

⁷ Louise de Marillac à Vincent de Paul – avril 1656 – Ecrits 500

⁸ Louise de Marillac à Madame de Bouillon – 21 août 1659 – Ecrits 1640